

3000 Berne 23, 2 septembre 1974  
Case postale 64

Résolution de la Commission syndicale

L'Union syndicale suisse rappelle qu'elle a constamment considéré la réduction du nombre des travailleurs étrangers comme l'un des objectifs majeurs de la politique suisse en matière d'immigration. La réduction en cours doit donc être poursuivie de façon à atteindre à tout le moins une stabilisation de la population étrangère résidente.

La diminution des effectifs de cette main-d'oeuvre ne doit pas être opérée par le biais d'expulsions. Seule est tolérable une limitation du nombre des nouvelles entrées de travailleurs. Les étrangers occupés de manière constante en Suisse doivent avoir le droit de vivre avec leur famille.

Au cours des dernières années, plus de 40 000 travailleurs étrangers ont regagné chaque année leur pays. La réglementation de l'immigration étant devenue progressivement plus sévère, l'accroissement de la population étrangère résidente a pu être ramené à un peu plus de 20 000 l'an dernier. A la suite des nouvelles prescriptions du Conseil fédéral qui sont entrées en vigueur le 1er août 1974, le nombre des nouvelles admissions de travailleurs - de 36 000 encore en 1973 - ne dépassera pas 20 500 au cours des douze prochains mois. Dès maintenant - si l'on fait exception des saisonniers et des frontaliers - l'entrée de main-d'oeuvre destinée à l'économie privée est pratiquement stoppée. Le contingent qui est maintenu est presque entièrement réservé aux hôpitaux, au domaine de l'instruction et à l'agriculture.

La Commission syndicale constate que, sous la pression permanente de l'Union syndicale suisse, la décision du Conseil fédéral de renforcer la politique de stabilisation répond, sinon entièrement, du moins dans une large mesure, aux exigences matérielles des syndicats.

Le renforcement progressif de la politique d'immigration a fortement modifié le caractère même de la "pénétration" étrangère. De manière générale, l'opinion publique n'en a encore guère pris conscience. La proportion des étrangers qui vivent en marge des Suisses, de leurs institutions et de leurs problèmes diminue d'année en année. En revanche, plus d'un tiers des étrangers résidents sont nés dans le pays, ont suivi ou suivent nos écoles, ont appris ou apprennent leur métier chez nous. Cette nouvelle génération est plus facile à intégrer dans la vie nationale ou à assimiler que les immigrés qui ont afflué de 1959 à 1964, alors que l'autorité fédérale, insouciante de ses responsabilités, laissait faire et aller. La Commission syndicale considère donc, dans les perspectives d'aujourd'hui et de demain, que la réglementation plus sévère de l'immigration, qui a d'ailleurs pour corollaire un effort accru pour intégrer mieux les étrangers - ceux de la nouvelle génération

avant tout - est de nature à écarter les risques d'un excès de pénétration étrangère.

En conséquence, la Commission syndicale invite les travailleurs - et de manière plus large tous les citoyennes et citoyens - à repousser l'initiative extrémiste de l'Action nationale le 20 octobre. Nous ne pouvons pas assumer la responsabilité d'une décision qui contraindrait plus d'un demi-million d'étrangers à quitter le pays dans l'espace de trois ans. Parmi eux figureraient des dizaines de milliers de personnes au bénéfice d'un permis d'établissement qui leur garantit le droit à un séjour de durée illimitée. Une telle violation du droit serait gravement préjudiciable au renom de la Suisse. Elle aurait aussi pour effet de creuser un nouveau fossé entre les Suisses et les étrangers - y compris ceux de la nouvelle génération - qui resteraient chez nous.

L'initiative est conçue avec une telle démesure que les cantons économiquement très développés - ceux de Zurich, de Zoug, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, d'Argovie, de Soleure et de Neuchâtel notamment - devraient expulser de 40 à 60% des étrangers qui résident sur leur territoire. La proportion serait plus forte encore dans les cantons de Genève, de Vaud et du Tessin. Pour compenser autant que possible cette hémorragie, des cantons seraient pour ainsi dire contraints de recruter des travailleurs suisses dans d'autres régions économiquement moins développées: celles des Alpes et des Préalpes avant tout. Même si le succès de ces tentatives de recrutement n'était que partiel, ces régions subiraient à leur tour une saignée démographique dont elles ne pourraient probablement jamais plus surmonter les conséquences.

Une acceptation de l'initiative créerait de nouveaux problèmes, mais sans en résoudre aucun. L'économie suisse, qui est devenu plus vulnérable ces derniers temps, ne pourrait surmonter qu'au prix de grandes difficultés les conséquences d'une réduction draconienne du nombre des étrangers - qui serait accompagnée, de surcroît, d'une migration interne qui aggraverait les problèmes structurels des entreprises et des régions. Les institutions sociales n'échapperaient pas à ces difficultés. L'effectif des cotisants AVS diminuerait de quelque 400 000 tandis que celui des bénéficiaires de rentes ne fléchirait pas sensiblement au cours des dix à quinze prochaines années.

La Commission syndicale invite donc les citoyennes et citoyens - en dépit des graves carences passées de la politique d'immigration, de carences dont nombre de Suisses ont subi le poids - à repousser l'initiative de l'Action nationale. Ils le peuvent d'autant mieux que, si elle est poursuivie avec conséquence - l'Union syndicale suisse y veillera - cette politique nouvelle et plus sévère en matière d'immigration met aujourd'hui notre pays en mesure de résoudre humainement et dans la dignité le problème de l'excès de pénétration étrangère.

-----